ACCUEIL DE LOISIRS ÉDUCATIFS QUINCEY

PLAQUETTE DE RENTRÉE

Année scolaire 2025-2026

pour les enfants âgés de la toute petite section à 12 ans

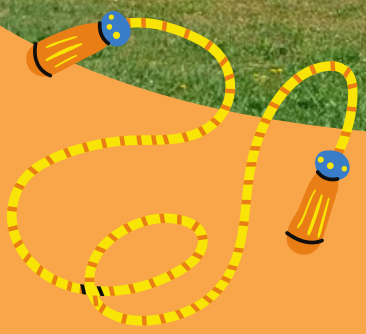

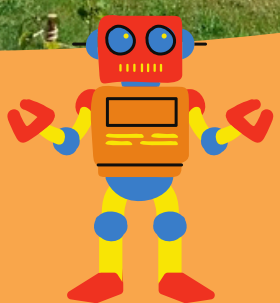

L'Accueil de Loisirs Éducatifs de Quincey a été confié par la municipalité à la Ligue de l'enseignement FOL70, avec le soutien de la CAF et de la MSA.

L'Accueil de Loisirs Éducatifs est une structure de proximité qui a pour vocation de développer prioritairement toutes les actions éducatives, sportives et de loisirs en direction des enfants de la toute petite section à 12 ans. Un Projet Éducatif Territorial est mis en place. Ce projet s'inscrit dans une dynamique éducative de poursuite et de développement d'une offre périscolaire de qualité, comme temps éducatif à part entière articulé avec l'école.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Accueil du matin : 7h30-8h05
Accueil du midi sans repas : 11h45-13h20
Accueil du midi avec repas : 11h45-13h20
Accueil du soir avec goûter (heure non divisible) : 16h00-17h00
Accueil du soir : 17h00-18h30

Chaque mardi et jeudi soir, le dispositif CLAS est mis en place pour les enfants du CP au CM2 (sur inscription, renseignements auprès de l'équipe éducative).

RESTAURATION SCOLAIRE & GOÛTER

Les repas sont préparés et livrés en liaison froide, tous les jours par API Restauration à Autechaux (25). Les menus sont validés par une diététicienne. Des produits bio et locaux sont proposés. En cas d'allergie alimentaire, un PAI doit être mis en place. Les régimes particuliers sont à indiquer dans le dossier d'inscription via le portail familles. Chaque enfant est sollicité pour goûter aux différents aliments qui lui sont proposés.
Durant l'accueil périscolaire du soir, les enfants ont un goûter préparé par l'équipe pédagogique, composé de pain, accompagné soit de confiture, de beurre, de chocolat, de fruit ou de fromage. La boisson est de l'eau, pour le bien-être des enfants.

Les tarifs de l'accueil périscolaire

QF		Matin	Midi sans repas	Repas	Accueil goûter	Soir
T1 (0 à 680)	1er enfant	1.10 €	1.10 €	5.30 €	1.53 €	1.10 €
	2ème enfant	0.80 €	0.80 €	5.30 €	1.20 €	0.80 €
T2 (681 à 1100)	1er enfant	1.15 €	1.15€	5.70 €	1.60 €	1.15 €
	2ème enfant	0.95 €	0.95 €	5.70 €	1.26 €	0.85 €
T3 (1001 à 3000)	1er enfant	1.20 €	1.20 €	6.10 €	1.68 €	1.20 €
	2ème enfant	0.90 €	0.90 €	6.10 €	1.32 €	0.90 €
T4 (plus de 3 001)	1er enfant	1.25 €	1.25 €	6.50 €	1.75 €	1.25 €
	2ème enfant	0.95 €	0.95 €	6.50 €	1.37 €	0.95 €

La tarification est modulée selon les ressources des familles en quatre tranches, en fonction du Quotient Familial (QF). A cet effet, votre numéro allocataire CAF ou MSA ou si vous n'êtes pas allocataire, votre avis d'imposition ou de non-imposition devra être fourni dans le dossier d'inscription.

ACCUEIL DU MERCREDI

L'accueil de loisirs éducatifs est ouvert de 7h30 à 18h30.
Les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants en demi-journée avec ou sans repas ou en journée avec ou sans repas.
Possibilité d'arrivée échelonnée le matin, de 7h30 à 9h00 et de 13h30 à 14h00.
Possibilité de départ échelonné le midi de 11h45 à 12h00 et le soir de 16h30 à 18h30.
À titre indicatif, le prix de la journée comprend l'accueil échelonné du matin et le départ échelonné du soir, quelque soit l'heure d'arrivée ou de départ.

Les tarifs de l'accueil du mercredi

QF		1/2 journée sans repas	Journée sans repas	Repas
T1 (0 à 680)	Quincey	6.80 €	8.65 €	5.30 €
	Extérieur	9.69 €	11.94 €	5.30 €
T2 (681 à 1100)	Quincey	7.15 €	9.08 €	5.70 €
	Extérieur	10.19 €	12.54 €	5.70 €
T3 (1001 à 3000)	Quincey	7.48 €	9.42 €	6.10 €
	Extérieur	10.69 €	13.14 €	6.10 €
T4 (plus de 3 001)	Quincey	7.79 €	9.87 €	6.50 €
	Extérieur	11.11 €	13.66 €	6.50 €

La tarification est modulée selon les ressources des familles en quatre tranches, en fonction du Quotient Familial (QF). A cet effet, votre numéro allocataire CAF ou MSA ou si vous n'êtes pas allocataire, votre avis d'imposition ou de non-imposition devra être communiqué dans le dossier d'inscription.

FOCUS SUR LE PLAN MERCREDI

Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le **Projet Éducatif Territorial**. Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants et à leurs envies.

Les projets d'animation mis en place le mercredi visent à :

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant : mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs ;
- L'accueil de tous les publics : les enfants et leurs familles ;
- La mise en valeur de la richesse des territoires : découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel ;
- Le développement d'activités éducatives de qualité : les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique.

PLAN MERCREDI

ACCUEIL DE LOISIRS Vacances scolaires

L'accueil de loisirs éducatifs est ouvert de 7h30 à 18h30.
Les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants en demi-journée avec ou sans repas ou en journée avec ou sans repas.
Possibilité d'arrivée échelonnée le matin, de 7h30 à 9h00 et de 13h30 à 14h00.
Possibilité de départ échelonné le midi de 11h45 à 12h00 et le soir de 16h30 à 18h30.
À titre indicatif, le prix de la journée comprend l'accueil échelonné du matin et le départ échelonné du soir, quelque soit l'heure d'arrivée ou de départ.

Dates d'ouverture

VACANCES D'AUTOMNE
Du 20/10/25 au 24/10/25

VACANCES D'HIVER
Du 16/02/26 au 20/02/26

VACANCES DE PRINTEMPS
Du 07/04/26 au 10/04/26

VACANCES D'ÉTÉ
Du 06/07/26 au 31/07/26 et du 24/08/26 au 28/08/26

Les vacances représentent un des temps forts du développement et de la socialisation de l'enfant. L'accueil de loisirs éducatifs a pour vocation d'offrir un ensemble de propositions de loisirs éducatifs contribuant à l'épanouissement et à la l'enrichissement personnel de chaque enfant.

Les tarifs des vacances scolaires

QF		1/2 journée sans repas	Journée sans repas	Repas
T1 (0 à 680)	Quincey	6.80 €	8.65 €	5.30 €
	Extérieur	9.69 €	11.94 €	5.30 €
T2 (681 à 1100)	Quincey	7.15 €	9.08 €	5.70 €
	Extérieur	10.19 €	12.54 €	5.70 €
T3 (1001 à 3000)	Quincey	7.48 €	9.42 €	6.10 €
	Extérieur	10.69 €	13.14 €	6.10 €
T4 (plus de 3 001)	Quincey	7.79 €	9.87 €	6.50 €
	Extérieur	11.11 €	13.66 €	6.50 €

La tarification est modulée selon les ressources des familles en quatre tranches, en fonction du Quotient Familial (QF). A cet effet, votre numéro allocataire CAF ou MSA ou si vous n'êtes pas allocataire, votre avis d'imposition ou de non-imposition devra être fourni dans le dossier d'inscription.

INFOS PRATIQUES

DÉCLARATION

L'ensemble de ces services est déclaré au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Un projet pédagogique découlant du projet éducatif de la ligue FOL70 est rédigé par la directrice, en concertation avec l'équipe pédagogique. Les modalités de fonctionnement sont précisées dans le règlement intérieur.

ENCADREMENT

L'équipe pédagogique est composée d'animateurs diplômés et d'une directrice diplômée, dans le respect des conditions fixées par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Cette équipe peut-être complétée par des intervenants ponctuels en fonction des projets d'animation.

INSCRIPTION ET FACTURATION

Pour chaque enfant, les parents doivent remplir un dossier d'inscription dématérialisé via le portail familles **https://fol70.portail-defi.net/**
L'utilisation du portail familles permet de :

- de compléter et/ou modifier les informations du dossier famille : fiche de renseignements, fiche sanitaire de liaison, etc...
- la transmission des pièces administratives obligatoires : attestation d'assurance scolaire, attestation de Quotient Familial, photocopie du carnet de vaccinations, fiche sanitaire signée, un RIB (relevé d'identité bancaire) ⟶ **à la date butoir du 30 septembre 2025 sans quoi les inscriptions seront bloquées** ;
- l'inscription et la désinscription des enfants aux différentes activités périscolaires et vacances scolaires
- l'accès à l'ensemble de vos factures récapitulant les consommations au sein de l'accueil de loisirs éducatifs ;
- le suivi des actualités et des documents de l'accueil en libre consultation.
- le téléchargement d'attestation de présences pour la déclaration d'impôts annuel.

A réception de la facture par mail (également disponible sur le portail familles), les familles ont un temps défini pour vérifier leur facture établie par le responsable de l'accueil de loisirs éducatifs. Elles sont par la suite prélevées automatiquement aux dates indiquées dans l'échéancier des prélèvements, mis en ligne sur le portail familles en début d'année scolaire. Chaque famille signera un mandat de prélèvement SEPA.

COMMUNICATION

Toutes nos informations sont à retrouver sur notre portail familles, le site de la Ligue FOL 70, sur notre page Facebook ainsi que dans le hall de notre accueil. Pour chaque atelier ou période de mercredi ou vacances scolaires, un planning d'activité est également mis en ligne sur le portail familles.

CONTACTS

ACCUEIL DE LOISIRS ÉDUCATIFS QUINCEY

Directrice : BEX Emmie
4 rue des Acacias
70 000 Quincey
Tel : 03.84.75.20.47
Mail : periscolairedequincey@orange.fr
Facebook : Accueil de loisirs éducatifs Quincey

PÔLE ÉDUCATION CITOYENNETÉ LIGUE FOL 70

7 rue de la Corne Jacquot Bournot
70000 NOIDANS-LÈS-VESOUL
Tel : 03.84.75.95.85
Mail : contact@fol70.org
Facebook : Ligue de l'enseignement FOL70

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025-2026
ACCUEIL DE LOISIRS ÉDUCATIFS
QUINCEY

Le présent document est à destination des familles et des partenaires de l'accueil de loisirs éducatifs afin d'en expliquer son fonctionnement intérieur. Il est élaboré par la responsable de structure en lien avec l'organisateur, la commune, en suivant les instructions de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône (CAF).

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'accueil de loisirs éducatifs de Quincey s'adresse à tous les enfants de la toute petite section jusqu'aux enfants de 12 ans, scolarisés ou non sur la commune, en accueil périscolaire et accueil de loisirs vacances scolaires.
L'accueil a été confié par la municipalité à la Ligue FOL70, avec le soutien de la CAF et de la MSA.

La directrice de l'accueil de loisirs éducatifs élabore un projet pédagogique en concertation avec les animateurs des différents temps d'accueil. Ce projet regroupe l'ensemble des objectifs pédagogiques prenant en compte les intérêts et les besoins de l'enfant. Ce document est le garant de la qualité de l'accueil. Il est disponible sur simple demande auprès du responsable de l'accueil ainsi que sur le portail familles.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Pour chaque enfant, les parents doivent **remplir un dossier d'inscription dématérialisé via le portail familles** https://fol70.portail-defi.net/.

L'utilisation du portail familles permet de :

- de compléter et/ou modifier les informations du dossier famille : fiche de renseignements, fiche sanitaire de liaison, etc...
- la transmission des pièces administratives obligatoires (vaccinations, attestation d'assurance, photo, attestation de Quotient Familial délivrée par la CAF ou le cas échéant une attestation MSA);
- l'inscription et la désinscription de votre enfant aux différentes activités périscolaires et vacances scolaires (inscriptions ouvertes à partir du 25/08/25) ;
- l'accès à l'ensemble de vos factures récapitulant les consommations au sein de l'accueil de loisirs éducatifs ;
- le suivi des actualités et des documents de l'accueil en libre consultation.
- le téléchargement d'attestation de présences pour la déclaration annuelle d'impôts.

L'équipe d'animation est composée, dans le respect des conditions fixées par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), de personnels qualifiés.
Les taux d'encadrement sont conformes à la législation.

Horaires : accueil périscolaire (hors vacances scolaires)

1. Matin – *lundi, mardi, jeudi et vendredi.*
L'accueil est organisé de 7h30 à 8h05. L'arrivée des enfants à l'accueil de loisirs éducatifs peut être échelonnée. Les activités pratiquées sont adaptées : lecture, dessin, jeux de société...

2. Midi sans repas – *lundi, mardi, jeudi et vendredi.*
Un accueil est proposé de 11h45 à 13h20 pour les enfants qui ne prennent pas leur repas au restaurant scolaire.

3. Midi avec repas – *lundi, mardi, jeudi et vendredi.*
Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école à 11h45 et reconduits par l'équipe pédagogique à 13h20.

4. Soir – *lundi, mardi, jeudi et vendredi.*
L'accueil est organisé le soir après l'école, de 16h00 jusqu'à 18h30. Des activités éducatives ainsi que des ateliers à thème sont proposés en fonction du rythme, des besoins et des demandes des enfants. Les départs échelonnés sont autorisés.

Horaires : accueil du mercredi et vacances scolaires

L'accueil de loisirs éducatifs est ouvert de 7h30 à 18h30. Les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants en demi-journée avec ou sans repas ou en journée avec ou sans repas.

Possibilité d'arrivée échelonnée le matin, de 7h30 à 9h00 et de 13h30 à 14h00.
Possibilité de départ échelonné le midi de 11h45 à 12h30 (12h00 en vacances scolaires) et le soir de 16h30 à 18h30.
A titre indicatif, le prix de la journée comprend l'accueil échelonné du matin et le départ échelonné du soir, quelque soit l'heure d'arrivée ou de départ.

ARTICLE 3 : IMPÉRATIFS DE SÉCURITÉ

Les parents doivent accompagner l'enfant jusqu'au point d'accueil, assuré par un animateur.
Les enfants de maternelle ne peuvent quitter la structure que pris en charge par un des parents ou tout autre adulte désigné par ceux-ci (personnes autorisées dans le dossier d'inscription ou par autorisation écrite remise à l'accueil de loisirs éducatifs). Les enfants d'élémentaire peuvent quitter la structure accompagnés d'un adulte désigné ou seul, avec l'autorisation parentale inclue dans le dossier annuel d'inscription.
Si le domicile est à proximité de l'accueil de loisirs éducatifs et que les responsables légaux souhaitent confier l'enfant à un adolescent, il est demandé une décharge écrite des parents.
L'accueil de loisirs éducatifs doit être informé des changements intervenant au sein des familles et qui impliquent des modifications de responsabilité légale (divorce, séparation ou jugement du tribunal).

Si pour une raison quelconque une famille ne pouvait venir chercher son enfant avant l'heure de fermeture, elle doit en informer impérativement l'équipe pédagogique par téléphone au 03 84 75 20 47.
En cas de retard régulier et non justifié, le soir après 18h30, et après une attente d'usage, les services de protection de l'enfance seront alertés ainsi que la gendarmerie.

ARTICLE 4 : COMMANDE/ANNULATION /ABSENCES

Les repas sont préparés et livrés tous les jours par la cuisine API.
Les menus hebdomadaires sont affichés dans l'entrée de l'accueil de loisirs éducatifs et sur notre page Facebook (Accueil de loisirs éducatifs Quincey).

Toute modification transmise aux enseignants ne sera pas prise en compte.

Toute modification ou annulation se fera uniquement par le portail familles en respectant les délais suivants :

- Repas : jusqu'à J-1 9h00 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés) ;
- Accueil du matin : jusqu'à J-1 15h00.
- Accueil du soir : Jour même avant 12h00.
- Mercredi : jusqu'à J-1 9h00 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés) ;
- Vacances scolaires : jusqu'à J-2 9h00 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés) ;
- Urgences ou cas exceptionnels : contactez la structure au 03.84.75.20.47.

Il est de la responsabilité des parents de décommander les repas en cas d'événement exceptionnel (grève, conditions climatiques, absence d'enseignant non remplacé, sortie scolaire).
Toute absence hors délai d'annulation est intégralement facturée en accueil périscolaire, restauration scolaire, mercredi et vacances scolaires hormis pour des absences de force majeur :

- hospitalisation en urgence ou maladie (fournir un certificat médical) sous 48h00 ;
- décès dans la famille.

Afin que les temps d'accueils ne soient pas facturés, le certificat médical est à fournir dans les 48 h du 1er jour d'absence de l'enfant. Pour les jours suivants, les temps d'accueils doivent être annulés par les familles via le portail familles.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PAIEMENT

À réception de la facture par mail (également disponible sur le portail familles), les familles auront un temps défini pour vérifier la facture établie par le responsable de l'accueil de loisirs éducatifs. Elles seront par la suite **prélevées automatiquement** aux dates indiquées dans l'échéancier des prélèvements, mis en ligne sur le portail familles en début d'année scolaire. Chaque famille signera un mandat de prélèvement SEPA. Les règlements en tickets CESU ou ANCV doivent être transmis avant la date de prélèvement automatique. Cette décision est arrêtée par la Ligue FOL 70, en concertation avec la mairie de Quincey.
En cas de rejet d'un prélèvement, une pénalité de 5 euros sera appliqué (ce qui correspond aux frais de rejets bancaires).

Un suivi régulier des impayés et des retards est effectué par le responsable et le Pôle Financier de la Ligue FOL70. En cas de retard de paiement, deux lettres de relance seront effectuées par le responsable de l'accueil. Sans accord de règlement par les familles, suite à ces deux lettres, le siège de la Ligue FOL70 effectuera une fiche de transmission de dossiers au groupe de recouvrement de créances. **En cas de retard de paiement de plus d'un mois, les enfants ne pourront plus être acueuillis sur les temps d'accueil, et l'accès aux inscriptions sur le portail familles sera bloqué.**

ARTICLE 6 : MODALITÉS PRATIQUES

Il est recommandé, en fonction des conditions météorologiques d'équiper les enfants de vêtements et chaussures adéquats. Les enfants peuvent apporter une paire de chaussons.
L'apport d'objets personnels est à proscrire, l'équipe éducative n'est pas responsable des vols et dégradations. Il convient également de vérifier que les enfants ne portent pas avec eux certains objets pouvant déclencher agressivité et brutalité.
Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux et aux abords.

ARTICLE 7 : SANTÉ ET HYGIÈNE

Aucun médicament ne peut être administré sans ordonnance médicale. Un registre d'infirmerie est tenu à cet effet. En cas d'allergie alimentaire, un Protocole d'Aide Individualisé (PAI) doit être mis en place (renseignements complémentaires auprès de la responsable de l'accueil de loisirs éducatifs). Les régimes particuliers sont à indiquer dans le dossier annuel d'inscription.
En cas d'épidémie ou de pandémie, toute personne accueillie dans la structure se doit de respecter le protocole sanitaire en vigueur relatif aux accueils de loisirs éducatifs, établi par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (gestes, barrières, port du masque, etc…).

ARTICLE 8 : COMPORTEMENT DES ENFANTS

Les parents expliquent aux enfants qu'ils doivent :
- Respecter les personnes ;
- Respecter les lieux et le matériel.

En cas de litige, le personnel se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires à la régularisation de la situation. Ainsi, en cas de comportement d'un enfant mettant en difficulté la gestion du groupe ou sa sécurité, il pourra être exclu temporairement de tout ou d'une partie des activités prévues. Au préalable, une rencontre sera organisée avec le responsable légal et l'enfant pour un échange sur la situation rencontrée afin de trouver une solution aux attitudes non conformes à la vie en collectivité. Une instance, composée de membres de la direction, des administrateurs de la Ligue FOL70 et d'un représentant de la commune examinera la situation et statuera sur les suites éventuelles à donner.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

La directrice reçoit les familles sur rendez-vous, tout au long de l'année.
Au sein de l'accueil, toutes les informations pratiques sur les activités à destination des enfants mais également des familles sont affichées. Pour chaque atelier ou période de mercredi ou vacances scolaires, un planning d'activités est mis en ligne sur le portail familles.
Une page Facebook est dédiée à notre accueil de loisirs éducatifs. Cette page concentre toutes les informations pratiques et les temps forts de notre structure.

ARTICLE 10 : ADRESSES UTILES

Ligue FOL 70
7 rue de la Corne Jacquot Bournot
70000 NOIDANS-LÈS-VESOUL
tel : 03.84.75.95.85 / mail : contact@fol70.org
Facebook : Ligue de l'enseignement FOL 70

Commune de Quincey
Place de la Fontaine
70000 Quincey
tel : 03.84.75.10.96

Accueil de loisirs éducatifs Quincey
Rue des Accacias
70000 Quincey
tel : 03.84.75.20.47 / mail : periscolairedequincey@orange.fr
Facebook : Accueil de loisirs éducatifs Quincey